



## Copie

À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIT

ILC 111 - 100

17 février 2023

**Convocation à la 111<sup>e</sup> session de la  
Conférence internationale du Travail  
(Genève, 5-16 juin 2023)  
Site Web: [www.ilo.org/ilc](http://www.ilo.org/ilc)**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, qui aura lieu du **lundi 5 au vendredi 16 juin 2023**. La Conférence se déroulera au Palais des Nations et au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève.

La Conférence de cette année marquera un retour à une participation exclusivement présentielle. Les États Membres sont donc tenus d'assurer la présence à Genève de délégations nationales tripartites.

Cette année, l'ordre du jour de la Conférence comporte des questions revêtant une importance particulière, notamment une discussion normative sur les apprentissages, une discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (protection des travailleurs) et une discussion générale sur une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, en sus des questions inscrites d'office à l'ordre du jour.

Au cours de la deuxième semaine de la Conférence, une manifestation de haut niveau sera consacrée au lancement de la Coalition mondiale pour la justice sociale, qui vise à rassembler les mandants tripartites de l'OIT, les organisations internationales et autres acteurs concernés, afin d'intensifier les efforts déployés pour réaliser la justice sociale. Les chefs d'État ou de gouvernement de tous les États Membres sont cordialement invités à participer à cette manifestation de haut niveau, qui devrait se tenir le jeudi 15 juin mais pourrait débuter la veille. Une lettre d'invitation officielle sera transmise à cet effet.

Les États Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient **pleinement tripartites** et équilibrées en ce qui concerne le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs respectivement.

Les États Membres sont également priés de tout mettre en œuvre pour garantir la **parité entre hommes et femmes** dans leurs délégations. À cet égard, l'[infographie](#) préparée par le Bureau, indique que les femmes représentaient 36,5% des participants à la 110<sup>e</sup> session de la Conférence en 2022.

L'**accréditation** des participants à la Conférence se fera par le biais d'un système d'accréditation en ligne protégé par mot de passe qui sera activé **le 2 mai 2023**. Chaque État Membre recevra des codes lui permettant d'accéder à ce système. Je vous saurais gré de bien vouloir présenter les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays au Bureau au plus tard le **lundi 15 mai 2023**.

Les États Membres ayant besoin de **visas** sont invités à s'adresser directement aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour les délégués inscrits dans les pouvoirs.

Veillez noter que le Bureau ne fournit pas aux participants de **couverture d'assurance** pour les accidents ou la maladie pendant la durée du voyage à destination et en provenance de Genève, ni pendant la durée de la Conférence.

Des informations complémentaires seront publiées sur le [site Web de la Conférence](#) dès lors qu'elles seront disponibles.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, je me réjouis de vous accueillir à Genève, ainsi que la délégation de votre pays, dans le cadre de cette 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Nos efforts conjoints permettront à l'Organisation de promouvoir efficacement la justice sociale et le travail décent pour tous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

Gilbert F. Houngbo  
Directeur général